Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DIX-HUITIÈME SESSION
Documents officiels

1251e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Mardi 22 octobre 1963, à 12 heures
NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Allocution de M. Tito, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie . . 1

Point 80 de l'ordre du jour:
Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (fin). 5

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ (Venezuela).

Allocution de M. Tito, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie

1. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): J'invite Son Excellence, M. Tito, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, à prendre la parole devant l'Assemblée.

2. M. TITO (Président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie) [traduit de l'anglais[1]]: C'est avec un vif plaisir que je prends la parole pour la seconde fois devant l'Assemblée des Nations Unies et que j'ai l'occasion de parler de la tribune de cette organisation, née de la douloureuse expérience de la plus grande guerre de l'histoire et qui reflète les profondes aspirations des peuples et des nations en vue de bannir à tout jamais la guerre et l'usage de la force de leurs relations mutuelles.

3. Le chef de la délégation yougoslave à la présente session a déjà exposé [1211ème séance] les vues de la délégation yougoslave sur les divers problèmes qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée. Je me contenterai donc de parler de certains problèmes qui, à mon avis, présentent un intérêt particulier au stade actuel de l'évolution des relations internationales. La seule raison qui me pousse à vous exposer certaines de mes idées sur les tendances qui se manifestent actuellement dans le monde, c'est le désir de contribuer à une meilleure compréhension des problèmes que nous avons à régler et des tendances les plus récentes qui se font jour dans le monde d'aujourd'hui.

4. Je constate avec beaucoup de satisfaction que nous nous réunissons cette fois-ci dans un climat international qui s'est considérablement amélioré à la suite de l'action entreprise par les forces de la paix et grâce au triomphe du bon sens. De nouvelles possibilités s'offrent ainsi aux Nations Unies dans leurs efforts pour favoriser davantage encore la compréhension et la coopération internationales. Nous ne nous faisons naturellement aucune illusion sur la possibilité de résoudre, à bref délai, l'ensemble des problèmes internationaux complexes qui se sont accumulés pendant des décennies et, surtout, à l'époque où la guerre froide était la plus intense. Il est toutefois indispensable, à notre avis, que l'Assemblée fasse maintenant tout ce qui est possible pour accroître la compréhension mutuelle qui s'est fait jour dans les relations internationales.

5. Au cours des dernières années, de graves crises ont éclaté dans les relations internationales, des crises, on peut le dire, telles que l'humanité n'en avait jamais connu dans le passé quant aux conséquences qu'elles auraient pu entraîner. S'il est vrai que ces crises n'ont pas toujours été résolues de la manière la plus satisfaisante, car elles ont marqué les relations internationales, néanmoins nous avons réussi, en particulier grâce aux Nations Unies et à l'attitude réaliste de certains dirigeants responsables des grandes puissances, à éviter le plus grand danger, celui de voir le monde englouti dans une catastrophe nucléaire générale.

6. Dans le monde entier, on est de plus en plus conscient du fait que la guerre est devenue une absurdité en cet âge de réalisations techniques gigantesques et qu'elle devrait être à jamais bannie des relations internationales, de même d'ailleurs que la politique consistant à négocier à partir de position de force. La cause profonde de cette évolution est le fait que tous les peuples sont devenus conscients des grandes possibilités et des larges perspectives qui s'ouvriraient à l'humanité entière si l'on consolidait la paix. Il est particulièrement significatif que les hommes d'Etat qui dirigent les grandes puissances nucléaires reconnaissent de plus en plus le principe de la coopération pacifique, abstraction faite des différences entre leurs systèmes sociaux. Cette tendance se reflète dans la conclusion du traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, auquel plus de 100 pays ont maintenant adhéré. Ce premier pas vers une entente pacifique a été accueilli dans le monde entier avec une joie et un soulagement immenses. Plus nous approchons du jour où triomphera absolument l'idée que la guerre doit être bannie comme moyen de régler les différends, plus la course aux armements, sous toutes ses formes, deviendra absurde et le désarmement suivra comme conséquence nécessaire et logique.

7. Lorsque je songe à l'intérêt du commun des hommes, je me demande fréquemment pourquoi les peuples se feraient-ils la guerre. Quels sont les problèmes qui peuvent les amener à la faire et qu'est-ce que la guerre peut apporter à qui que ce

[1] Le président Tito a parlé en serbo-croate. La délégation yougoslave a fourni la traduction anglaise de sa déclaration.

soit dans les conditions actuelles? En cet âge atomique, on risque toujours de voir les conflits, même limités et isolés, s'étendre et conduire à une guerre thermonucléaire.

8. Il me semble que le temps n'est plus où la guerre permettait de procurer des avantages économiques ou matériels, notamment par la conquête de territoires étrangers. Le danger le plus grave à l'heure actuelle, celui qui risque de compromettre l'évolution future vers une entente pacifique, c'est la course aux armements qui continue. Elle entraîne des dépenses fantastiques et ne peut néanmoins absolument pas assurer la sécurité individuelle ou générale; la course aux armements constitue, en réalité, une forme de production tout à fait inutile et dangereuse, qui ne profite qu'aux groupes peu importants de gens qui y ont intérêt. Elle impose manifestement un fardeau considérable à toute économie nationale car la possibilité de développer l'emploi et les investissements, d'accroître le pouvoir d'achat des citoyens et d'élever d'une façon générale le niveau de vie dépend précisément de la cessation de la course aux armements.

9. Il existe une théorie selon laquelle la force des armes est la seule garantie de paix. Toutefois, si cette théorie implique, en dernière analyse, la guerre et la dévastation, elle repose manifestement sur une base insoutenable. A quoi l'intimidation peut-elle servir puisque nous savons parfaitement que si l'on utilisait effectivement les armes brandies, celles-ci, tels un boomerang, frapperaient et détruiraient aussi le parti qui aurait formulé les menaces? Ce que l'on appelle aujourd'hui l'équilibre de la peur a de moins en moins de sens et de justification, car le pouvoir dévastateur des armes actuelles est tel qu'en cas de conflit, même une victoire aurait les mêmes conséquences matérielles, sociales et politiques qu'une défaite totale.

10. Tout le cours des événements depuis la seconde guerre mondiale, et pendant la guerre froide en particulier, a montré que dans les relations entre Etats, la force, la menace de guerre et la guerre elle-même sont incapables d'apporter une solution durable à un seul problème international et que, chaque fois qu'on y a eu recours, elles ont invariablement fait naître des problèmes nouveaux et plus ardus. La guerre froide et la course aux armements ont gêné et souvent fait dangereusement obstacle au processus de la décolonisation et de l'émancipation générale, surtout des nouveaux et petits pays, tout en allant à l'encontre des tendances positives et de l'évolution dans d'autres parties du monde. Toutefois, il est évident que l'achèvement du processus de la décolonisation ne peut souffrir aucun retard. C'est une des conditions fondamentales dont la réalisation est la plus urgente si l'on veut consolider les relations internationales en général.

11. Aucune force extérieure ne peut empêcher les peuples d'instaurer leur propre ordre social s'ils sont fermement décidés à le faire et si c'est pour eux une nécessité historique et sociale. Rien ne peut, à long terme, les empêcher de le faire; on peut tout au plus leur créer momentanément des obstacles, ce qui ne vaut manifestement pas la peine de faire la guerre. La seule solution que j'entrevoie — et je suis convaincu que beaucoup d'autres pensent comme moi — est de comprendre et d'admettre les réalités de notre époque, c'est-à-dire l'existence de systèmes sociaux différents et la nécessité d'établir, entre les peuples et les nations ayant des systèmes sociaux différents, des relations fondées sur les principes de la coexistence pacifique. Je songe à des relations internationales qui, à condition de ne pas attacher une importance excessive aux différences, rendraient possible une coopération et des contacts utiles dans tous les domaines d'intérêt commun. C'est la voie dans laquelle la Yougoslavie socialiste s'est fermement engagée et c'est un des traits dominants de notre nouvelle constitution.

12. Sans aucun doute, l'une des caractéristiques les plus importantes de notre époque réside dans le fait que deux systèmes sociaux, le capitalisme et le socialisme, existent côte à côte. Il convient cependant de ne pas perdre de vue qu'il s'agit essentiellement ici de contradictions sociales et politiques dans l'acception la plus large de ces termes et non de conflits entre Etats, bien que, dans certaines conditions et sous l'effet de diverses circonstances, en particulier de facteurs subjectifs, ces contradictions puissent acquérir de nombreux traits d'une opposition entre Etats ou entre groupes d'Etats. Toutefois, pour bien comprendre la politique de coexistence, il est indispensable de faire la distinction entre relations et contradictions idéologiques, d'une part, et relations entre Etats et peuples, d'autre part. Des contradictions et des divergences d'opinion existent à l'intérieur des Etats mêmes et constituent un problème lié à leur développement interne. De telles divergences doivent être réglées sans aucune ingérence extérieure. Elles recevront évidemment des solutions variées suivant les conditions particulières qui règnent dans les différents pays. S'il en était autrement, on assisterait à une internationalisation des conflits qui prendraient la forme de différends entre Etats, ce qui aurait pour résultat une détérioration de la situation internationale. C'est un fait bien connu que les divergences et les contradictions politiques et idéologiques existent depuis des siècles. Elles ont été un reflet du progrès de la société humaine. Les remarquables succès scientifiques et techniques remportés par l'humanité influent plus que jamais sur cette évolution, qui comporte l'acheminement, sous les formes les plus variées, vers des relations et des systèmes sociaux plus progressifs.

13. Il subsiste également bien des différends et des problèmes en suspens dans les relations entre Etats, telles les questions de frontière, de minorités nationales, etc. Ces nombreux problèmes bilatéraux, de plus ou moins grande importance, créent une tension considérable dans les relations internationales. Toutefois, l'amélioration de la situation internationale et le règlement des principaux problèmes internationaux créeraient des conditions plus favorables à la solution pacifique de ces problèmes.

14. Il est particulièrement important de suivre une politique conséquente de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Bien entendu, je ne pense pas seulement à l'ingérence qui comporte le recours à la force armée et à la pression directe,

car ces procédés sont, à l'heure actuelle, dénoncés sur-le-champ et condamnés énergiquement par le monde entier. La pression et l'ingérence se poursuivent sous divers prétextes et revêtent des formes variées dont on se sert pour exploiter les difficultés économiques et autres de certains pays indépendants et invoquer toutes sortes de justifications "idéologiques", politiques, etc. Les petits pays, ainsi que ceux qui ont accédé récemment à l'indépendance ou sont en voie de développement, sont particulièrement exposés à ces formes d'ingérence car ils n'ont pas encore pu consolider leur économie et réaliser la stabilité politique. Je pense non seulement aux séquelles du colonialisme, qui devraient être éliminées sans retard, mais aussi aux manifestations du néo-colonialisme. C'est pourquoi j'attache une grande importance à la suggestion formulée récemment par le Président du Mexique, M. Adolfo Lopez Mateos, selon laquelle les Nations Unies devraient prendre l'initiative d'un accord sur la non-ingérence et la non-intervention conclu entre tous les Etats.

15. Comme je l'ai déjà dit, on commence à se rendre compte, après bien des années extrêmement difficiles, qu'il faut non seulement abandonner la politique et les méthodes qui mènent à la guerre, mais renoncer à la guerre froide elle-même, car c'est seulement ainsi que l'on pourra faire faire un nouveau pas décisif au renforcement de la paix.

16. L'Accord de Moscou et les autres mesures prises dernièrement sont une preuve éclatante que l'on tend aujourd'hui à éliminer les désaccords qui ont jusqu'ici divisé le monde en blocs militaires et politiques. Je puis dire que, pour notre part, nous avons toujours estimé qu'une telle division du monde, quelle qu'en soit l'explication historique, n'était ni inévitable ni permanente. C'est là précisément que réside la grande importance historique de la politique de non-alignement et de l'action des pays non alignés, dont la politique pacifique a eu, entre autres objectifs, celui d'empêcher la scission complète du monde en blocs hostiles. Dans les nouvelles conditions, leur activité trouve une base plus large et prend une plus grande importance.

17. Maintenant que la situation s'est améliorée et que les forces de paix ont été considérablement accrues, nous constatons que le jugement porté aujourd'hui sur les orientations politiques se fonde avant tout sur leur rapport avec les changements et les processus actuels, autrement dit, sur leurs relations avec la coexistence pacifique. De nos jours, la position des peuples et des pays est de plus en plus déterminée par cette question fondamentale et de moins en moins par leur appartenance théorique à l'un des deux camps de la guerre froide qui s'apaise lentement mais progressivement et à laquelle il faudrait mettre un terme le plus rapidement possible.

18. Nous nous réjouissons de ces changements positifs et de la croissance des forces qui désirent la fin de la guerre froide. Nous rendons aussi hommage aux éminents hommes d'Etat qui ont contribué à ce résultat. Pour notre part, nous sommes prêts à favoriser pleinement ce processus et à en assurer la continuation.

19. Dans cette nouvelle phase de l'évolution des relations internationales, les conditions qui ont donné naissance à la politique de non-alignement changent elles aussi. Déjà, dans le passé, nous avons souligné que cette politique n'impliquait pas une attitude passive à l'égard des événements internationaux et visait encore moins à créer un troisième bloc, de quelque nature que ce soit. Les pays non alignés ne se sont pas davantage arrogé le rôle de protecteurs uniques de la paix. Etant donné les changements survenus dans la situation internationale, on peut dire que l'expression "non-alignement" est dans un certain sens devenue périmée à la suite de la nouvelle évolution positive des relations internationales.

20. La question du non-alignement a une bien plus grande portée aujourd'hui en raison du nombre croissant d'Etats et de peuples qui participent activement à la lutte pour la paix. La concentration des forces de paix, d'une part, et celle des forces de la guerre froide, d'autre part, s'opère à un rythme accéléré dans presque tous les pays du monde, et les forces de paix prennent le dessus. Ainsi, le non-alignement se transforme quantitativement et qualitativement et devient un mouvement général en faveur de la paix et de la recherche de méthodes pacifiques et constructives propres à régler les divers problèmes de la vie internationale. Comme l'a exprimé avec tant de force la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de 25 pays qui s'est tenue en septembre 1961 à Belgrade, le non-alignement actif se transforme ainsi de plus en plus en une large et active participation à la lutte pour le triomphe des principes de la Charte des Nations Unies. Ces principes ont reçu l'adhésion de l'écrasante majorité des nations. Cette adhésion est compréhensible, car nous avons tous la responsabilité du sort de la communauté internationale. La participation de toutes les forces éprises de paix à ce processus doit être constructive et réaliste et s'inspirer du désir de trouver une solution aux problèmes actuels.

21. Nous nous trouvons à un tournant de l'histoire qui débouche sur des relations internationales nouvelles, plus humaines et plus constructives. Cela devrait permettre à l'humanité de vivre sans craindre pour son sort et de développer et d'utiliser à des fins pacifiques tout ce qui a été jusqu'ici réalisé par l'intelligence de l'homme. L'ère atomique exige un changement radical de notre conception des relations internationales et des solutions à apporter aux problèmes qui se posent actuellement au monde.

22. Des voix se font encore entendre qui prétendent que ces espérances sont naïves; ce sont les voix de ceux qui pensent que la guerre froide sert leurs intérêts et de ceux qui ne sont pas encore parvenus à comprendre que le manque de foi et la pusillanimité servent les desseins des partisans du primat de la force. Je ne puis accepter leurs assertions pour une raison bien simple mais parfaitement valable: l'humanité a accompli des progrès parce que les masses populaires et les individus se sont tournés vers l'avenir et ont refusé de se résigner à leurs privations et à leur infortune.

23. Nous avons dû aussi, nous autres en Yougoslavie, passer pour des naïfs aux yeux de bien des

gens lorsque nous avons affronté, en 1941, la terrifiante machine de guerre hitlérienne, qui était alors à l'apogée de sa puissance. La suite des événements a toutefois montré que les "naïfs" étaient ceux qui n'avaient pas cru à la possibilité d'une résistance victorieuse. Je pourrais citer une foule d'autres exemples tirés de notre récente expérience commune. Je me contenterai de mentionner le traité d'interdiction des essais nucléaires qui, il y a quelques années, voire quelques mois, semblait à plus d'un probablement irréalisable. C'est par conséquent une erreur de considérer, comme on ne le fait que trop souvent, le réalisme politique comme consistant à observer ce qui est statique, inerte, négatif et, en fait, éphémère. Le réalisme exige au contraire une vue et une compréhension d'ensemble des faits et des processus, par conséquent aussi des facteurs qui entravent le progrès, mais, plus encore, de ceux qui déterminent et activent ce mouvement.

24. D'autre part, il y a un besoin impérieux d'ouvrir hardiment de nouvelles voies au développement des relations économiques internationales. Malgré les résultats impressionnants de la croissance économique de certains pays et les réalisations culturelles et scientifiques de l'humanité, il est de plus en plus évident que les pays très avancés eux-mêmes pourraient fort bien voir l'essor de leur économie s'arrêter ou se trouver dans l'impossibilité d'atteindre les résultats optimum de leur développement. La réalisation de l'égalité économique et l'établissement de conditions assurant le progrès sans entrave de tous les pays et de tous les peuples, constituent la base matérielle de la coexistence ainsi que son contenu économique et social essentiel. En fait, la politique de coexistence présuppose le développement d'une large coopération internationale sans entrave dans le domaine économique.

25. A l'heure actuelle, les pays très fortement industrialisés, qui représentent environ un cinquième de la population du globe, fournissent plus des deux tiers de la production mondiale. Il existe donc dans les régions économiquement peu développées du monde d'énormes ressources inutilisées jusqu'ici, en hommes et en richesses naturelles. Le développement plus rapide de ces régions et leur participation plus large à la production et aux échanges mondiaux offriraient des possibilités de coopération économique sans précédent dans le monde dont tous les pays évolués ou en voie de développement tireraient directement profit. Nous estimons qu'il est du devoir et de l'intérêt de la communauté internationale d'aider les pays peu développés ou en voie de développement à mettre rapidement en valeur leurs ressources matérielles inexploitées et leurs forces économiques inutilisées. Compte tenu de notre expérience nous estimons que cette aide ne devrait pas avoir pour seul but la solution du problème alimentaire ou l'élimination des difficultés budgétaires ou du déséquilibre de la balance des paiements, mais devrait contribuer efficacement au développement économique de ces pays et à l'élargissement de leur participation à la coopération économique internationale. L'aide au développement des pays insuffisamment développés rendra possible une coopération fondée sur les principes de l'égalité et des avantages réciproques. En coopérant avec un certain nombre de pays en voie de développement, la Yougoslavie, dans la limite de ses moyens, s'inspire précisément de ces principes. Cette politique s'est révélée avantageuse pour les deux parties. Nous ne voyons donc pas dans cette assistance un acte altruiste ou philanthropique, car elle procure nettement un avantage aux pays qui la fournissent. Il est de la plus haute importance de faire disparaître en poursuivant une politique de développement économique mondial, les vestiges de la guerre froide qui revêtent la forme d'embargos ou d'autres mesures discriminatoires. Je note avec satisfaction que des signes encourageants se manifestent déjà à cet égard. Nous estimons que les exigences de l'aide financière aux régions sous-développées du globe rendront nécessaire une réadaptation appropriée des institutions économiques actuelles ainsi que la création de nouveaux organismes. Nous espérons que la conférence prochaine des Nations Unies pour le commerce et le développement donnera une forte impulsion au règlement de cette question.

26. Les notions de base de la coexistence figurent déjà dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies et font partie des principes fondamentaux de l'Organisation dont les fondateurs représentaient des Etats ayant des systèmes sociaux différents et se trouvant à des niveaux différents de développement économique. Le moment est venu pour les Nations Unies de prendre, les circonstances étant plus propices, à la fois l'initiative et la responsabilité principales d'une mise en pratique de ces principes de coexistence. La nécessité de ce type de relations qui se manifeste de nos jours dans le monde n'est pas fondée exclusivement ou essentiellement sur des considérations liées à une politique déterminée ou sur l'argumentation d'une idéologie donnée. Aucun pays, aucun groupe de pays ne doit se considérer comme seul appelé ou habilité à interpréter les aspirations à la paix; aucun pays, aucun groupe de pays ne doit s'opposer à ces aspirations au nom de ses intérêts étroits, quels qu'ils soient.

27. Nous voudrions voir les Nations Unies jouer un rôle de plus en plus important dans le rapprochement des peuples et devenir un instrument au service de leur coopération et de leurs efforts pour affermir la paix mondiale. Si l'on veut que notre organisation soit en mesure de faire face à ses responsabilités croissantes et d'accomplir sa mission historique dans les conditions nouvelles de notre temps, il est indispensable qu'elle parvienne à l'universalité complète et que sa structure s'adapte aux changements intervenus dans le monde. Pour que l'amélioration des relations internationales et le renforcement de la paix dans le monde puissent se poursuivre, il importe tout particulièrement que les Nations Unies, qui constituent l'assemblée la plus représentative de nations égales et souveraines et la plus en vue des tribunes où s'exprime l'opinion publique mondiale, précisent et codifient davantage les principes de la coexistence. Certes, je sais bien que les conceptions fondamentales figurent dans la Charte des Nations Unies et que la Commission juridique de l'Assemblée générale a déjà entrepris l'étude de cette question; je n'en estime pas moins qu'il s'agit d'une question politique essentielle. J'estime par conséquent que les Nations Unies de-

vraient s'attacher tout particulièrement à ce que cette question soit étudiée à un échelon élevé, de la manière la plus propre à refléter l'importance du sujet. Il serait ainsi possible de formuler avec plus de vigueur encore les idéaux et les objectifs élevés de notre époque: la politique de paix et l'interdiction de l'usage de la force, les principes de non-ingérence, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à se développer comme ils l'entendent; le principe de la responsabilité internationale en ce qui concerne le développement économique accéléré des pays sous-développés et en voie de développement, etc. Notre but est de parvenir à la reconnaissance du bien-fondé de la politique de la coexistence pacifique et active qui ne signifierait pas seulement l'absence du danger de guerre et de la guerre elle-même, mais aussi la fin des rapports fondés sur le droit du plus fort dans le domaine politique et économique ou dans tout autre domaine de la vie de l'homme.

28. Nous avons la conviction profonde qu'à notre époque l'application des principes de coexistence est à la fois possible et réaliste. A notre avis, cette application ne constitue pas seulement la façon la plus satisfaisante de régler les relations entre les Etats et les nations; nous pensons aussi que la mise en pratique de ces principes permettrait d'exprimer d'une manière plus complète les idéaux les plus nobles et les plus humains ainsi que les réalisations les plus précieuses de l'humanité. Nous sommes persuadés que lorsque ces conditions règneront dans la vie de la communauté des nations, toutes les valeurs humaines seront réalisées plus pleinement et la personnalité de l'homme pourra se manifester plus librement.

29. En terminant, j'estime qu'il est de mon devoir de vous exprimer ici, au nom des peuples de Yougoslavie, notre profonde reconnaissance pour les témoignages sincères de sympathie humaine et pour la généreuse assistance que nous avons reçue à l'occasion du funeste tremblement de terre qui a détruit récemment Skoplje, capitale de notre République socialiste de Macédoine. Nous sommes particulièrement sensibles à la noble initiative prise ici aux Nations Unies. Il nous semble que cette manifestation de solidarité internationale d'une telle ampleur reflétait aussi le désir de l'écrasante majorité des peuples de prévenir la catastrophe beaucoup plus grande qu'infligerait à l'humanité une guerre nucléaire. En même temps, cette manifestation de solidarité a montré à sa manière les efforts faits pour établir dans le monde des rapports nouveaux et plus humains, des rapports grâce auxquels le bien-être de chaque nation serait dans l'intérêt de la communauté mondiale tout entière.

30. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Au nom de l'Assemblée, je remercie Son Excellence le Président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie pour l'important discours qu'il vient de prononcer.

La séance, suspendue à 12 h 30, est reprise à 12 h 45.

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (fin)

31. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Trois orateurs sont inscrits pour expliquer leur vote. Ils prendront la parole dans l'ordre dans lequel ils l'ont demandée.

32. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Au cours du débat sur la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ma délégation a entendu, notamment hier matin, à l'appui du projet de résolution qui a été adopté hier [A/L.427 et Add.1], des interventions d'une extrême violence qui nous ont paru avoir peu de rapport avec le point en discussion.

33. Je tiens à bien préciser que nous nous dissocions de telles déclarations, notamment en ce qui concerne les attaques injustifiées lancées contre les Etats-Unis d'Amérique.

34. Nonobstant ces déclarations, ma délégation a voté, hier, en faveur du projet de résolution. Nous avons agi ainsi parce que le Gouvernement du Royaume-Uni considère que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le Gouvernement de la Chine et que, partant, la République populaire de Chine doit être admise à l'Organisation des Nations Unies en tant que représentant de l'Etat chinois.

35. Comme on l'a déjà clairement indiqué à diverses reprises, je voudrais rappeler à cette assemblée que, selon l'avis du Gouvernement de Sa Majesté britannique, la souveraineté sur l'île de Formose reste indéterminée. Il s'ensuit que la question de savoir qui doit représenter Formose au sein de l'Organisation n'est également pas résolue. Le vote de ma délégation en faveur de la proposition tendant à ce que les représentants de la République populaire de Chine soient invités à occuper le siège de la Chine à l'Organisation des Nations Unies n'affecte en rien la position du Gouvernement de Sa Majesté britannique sur ce dernier point.

36. Finalement, c'est encore un point que les représentants du Royaume-Uni ont fait valoir précédemment, je voudrais formuler une réserve concernant certaines dispositions du projet de résolution. La délégation du Royaume-Uni estime qu'une telle résolution ne peut avoir force obligatoire que pour l'Assemblée générale elle-même et ses organes subsidiaires. Pour ce qui est des autres organes des Nations Unies, l'Assemblée générale ne peut, à notre avis, que formuler des recommandations.

37. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: A la seizième session [1080ème séance] de l'Assemblée générale, ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution qui avait été présenté par l'Union soviétique, mais nous avons voté pour un amendement[2/] ainsi libellé:

"L'Assemblée générale

[2/] Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, points 90 et 91 de l'ordre du jour, document A/L.375.

"Décide ... que les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine siégeront à l'Organisation des Nations Unies et dans tous ses organes."

38. A la dix-septième session, nous nous sommes abstenus lors du vote sur le projet de résolution qui était alors présenté. Nous avons expliqué notre vote en ces termes:

"... je suis chargé de bien préciser que la position prise par le Gouvernement d'Israël au sujet de cette question lors de la dernière [seizième] session reste inchangée et que ma délégation aurait de nouveau voté en faveur de tout amendement éventuel qui aurait été conforme à celui pour lequel nous avions voté lors de la dernière [seizième] session" [1162ème séance, par. 34].

39. A la présente session, ma délégation s'est de nouveau abstenue, lors du vote sur le projet de résolution [A/L.427 et Add.1] présenté par l'Albanie et le Cambodge. Je voudrais qu'il soit consigné au compte rendu que la position de mon gouvernement demeure identique à celle qu'il avait adoptée aux seizième et dix-septième sessions.

40. M. ALGARD (Norvège) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a voté hier [1248ème séance], conformément à son opinion générale sur la question de la représentation de la Chine, pour le projet de résolution présenté par l'Albanie et le Cambodge [A/L.427 et Add.1]. Si, comme nous l'avons espéré, le projet de résolution avait été mis aux voix, paragraphe par paragraphe, ma délégation se serait abstenue au sujet du premier paragraphe du dispositif.

41. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de l'Inde, qui désire faire usage de son droit de réponse.

42. M. CHAKRAVARTY (Inde) [traduit de l'anglais]: Je regrette de me voir obligé de prendre la parole pour répondre à certains des points soulevés par le représentant de l'Albanie dans la déclaration qu'il a faite hier.

43. Dans son intervention, le représentant de l'Albanie a dit que pas un seul soldat de la République populaire de Chine ne se trouvait en territoire étranger, que c'était des troupes indiennes qui avaient lancé une offensive générale contre la Chine et que les propositions de paix présentées par le Gouvernement chinois avaient toutes été rejetées par l'Inde.

44. Ce n'est pas là simplement déformer les faits, mais complètement travestir la vérité. A quelques exceptions près, telle notamment l'Albanie, le monde entier, à l'Est comme à l'Ouest, sait fort bien que la République populaire de Chine a commis un acte d'agression flagrante contre l'Inde, l'automne dernier, et qu'à l'heure actuelle le Gouvernement chinois occupe toujours quelque 38 000 kilomètres carrés de notre territoire.

45. Pour ce qui est de l'affirmation absurde selon laquelle l'Inde aurait rejeté toutes les solutions pacifiques proposées, il me suffit de rappeler que jusqu'à présent la République populaire de Chine n'a pas accepté les propositions formulées par les six Etats afro-asiatiques non engagés à la suite de la Conférence qui s'est tenue à Colombo en décembre 1962. Pour notre part, nous avions accepté les propositions de Colombo intégralement. Si la République populaire de Chine avait accepté et mis en œuvre ces propositions, cela aurait contribué à créer le climat voulu pour que la Chine et l'Inde s'entendent pour résoudre leurs divergences de façon pacifique.

46. Le représentant de l'Albanie a mentionné, maintes fois, le désir qu'a la République populaire de Chine de voir la coexistence pacifique régner entre les pays ayant des systèmes sociaux différents; il a dit que celle-ci avait souscrit aux cinq principes de la coexistence pacifique. Nous aussi, nous avons été trompés par le fait que la Chine avait formellement souscrit à ces cinq principes et qu'elle prétendait être en faveur de la coexistence pacifique. Mais nous ne savions pas à ce moment-là que la République populaire de Chine suivait une politique de mensonge délibéré et ne souscrivait qu'en paroles seulement à ces principes ainsi qu'à la cause de la paix et de la fraternité en Asie et dans le monde. Maintenant, la République populaire de Chine s'est montrée sous son vrai jour et a déclaré ouvertement, comme le représentant de Chypre l'a relevé hier, qu'elle est "contre la politique de coexistence pacifique des Etats ayant des régimes sociaux différents" et "contre la possibilité de prévenir une guerre mondiale, à l'heure actuelle" [1248ème séance, par. 185].

47. Ces déclarations réfutent complètement les affirmations albanaises selon lesquelles la République populaire de Chine reconnaît le principe de la coexistence pacifique entre pays ayant des systèmes sociaux différents.

48. Nous comprenons pourquoi l'Albanie a été amenée à faire ces remarques absolument déplacées et parfaitement injustifiées à l'encontre de mon pays. Normalement, ma délégation n'aurait tenu aucun compte de ces remarques, mais puisque c'est la voix de la République populaire de Chine qui se fait entendre par personne interposée, je dois faire consigner au procès-verbal que les déclarations du représentant de l'Albanie sont dénuées de fondement et procèdent de la plus pure fantaisie.

49. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de l'Albanie qui désire également faire usage de son droit de réponse.

50. M. BUDO (Albanie): Je remercie le Président de me permettre d'exercer mon droit de réponse à la suite de ce que vient de dire le représentant de l'Inde au sujet de la délégation albanaise.

51. Le représentant de l'Inde vient d'attaquer ma délégation, prétendant qu'elle n'a pas dit la vérité sur le conflit de frontière sino-indien, lui reprochant d'avoir lancé des accusations non fondées, et l'accusant en particulier de déformation et de perversion des faits.

52. Il est regrettable que la délégation de l'Inde se soit fixé, au cours de la présente session, comme tâche principale de proférer à tort et à travers des accusations non fondées et des calomnies grossières contre la République populaire de Chine. C'est ce

qu'elle a déjà fait à maintes reprises à l'Assemblée générale aussi bien que dans les commissions, et c'est ce que vient à nouveau de faire le représentant de l'Inde il y a quelques instants.

53. La République populaire d'Albanie a, hier [1248ème séance], réfuté brièvement les accusations non fondées qui ont été proférées par certaines délégations contre la République populaire de Chine en ce qui concerne le différend de frontière sino-indien. La délégation de l'Inde revenant à l'attaque aujourd'hui et réitérant ses calomnies à l'égard de la Chine populaire, la République populaire d'Albanie, qui a suggéré l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question du rétablissement des droits légitimes de la Chine populaire à l'Organisation des Nations Unies [A/5498], estime nécessaire, estime de son devoir, de rétablir plus amplement la réalité sur la question de la frontière sino-indienne.

54. Il est de notoriété publique que le Gouvernement de la République populaire de Chine s'est constamment efforcé de résoudre la question de frontière avec l'Inde par voie de négociations, comme elle a d'ailleurs réglé de telles questions avec d'autres pays voisins que notre délégation a déjà cités hier. Malheureusement, le Gouvernement de l'Inde a adopté en la matière une attitude contraire et a cherché à réaliser ses prétentions territoriales par des moyens arbitraires et agressifs, incompatibles avec les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte du fait de sa position de Membre de l'Organisation des Nations Unies. En s'engageant dans cette voie, il a provoqué, en octobre 1962, un conflit armé de grand style.

55. Les faits sont bien clairs. En 1950, violant par la force la ligne coutumière traditionnelle de la frontière sino-indienne dans le secteur oriental, l'Inde a occupé 90 000 kilomètres carrés de territoire chinois, au sud de la prétendue ligne McMahon. Après 1954, l'Inde s'est emparée successivement de 2 000 kilomètres carrés de territoire dans le secteur central, et de Parigas dans le secteur occidental.

56. En 1959, le Gouvernement indien a revendiqué officiellement une autre partie du territoire chinois — de 33 000 kilomètres carrés — dans le secteur occidental En août et octobre de la même année, les troupes indiennes ont provoqué deux conflits armés à la frontière.

57. Après ces deux conflits frontaliers provoqués par l'Inde, le Gouvernement chinois a proposé, le 7 novembre 1959, au Gouvernement de l'Inde, que les forces armées des deux parties se retirent à 20 kilomètres de part et d'autre de la ligne de contrôle effectif sur l'ensemble de la frontière sino-indienne et qu'elles cessent de patrouiller. Le Gouvernement indien a rejeté cette proposition. En vue d'éviter des conflits frontaliers, la Chine a cessé, de façon unilatérale, le service de patrouilles à 20 kilomètres en deçà de sa frontière.

58. Afin de rechercher une solution pacifique à la question de la frontière sino-indienne, le Premier Ministre de la République populaire de Chine, Chou En-lai', a effectué, en avril 1960, une visite à New-Delhi et a eu des conversations avec le premier ministre Nehru. Cependant, étant donné que l'Inde n'était nullement animée du désir de résoudre cette question, ces entretiens n'ont abouti à aucun résultat positif. Dernièrement encore, d'après le New York Times du 14 octobre 1963, le premier ministre Chou En-lai' s'est déclaré prêt à se rendre de nouveau à New-Delhi pour chercher à résoudre, par la voie de négociations, le conflit frontalier sino-indien. Cependant, d'après le même journal, le Gouvernement indien s'est opposé à une telle visite.

59. Mettant à profit la cessation unilatérale du service frontalier des patrouilles du côté chinois, l'Inde a adopté, depuis 1961 — et en particulier depuis avril 1962 —, une politique consistant à grignoter le territoire chinois. Dans le secteur occidental, elle n'a cessé son invasion du territoire chinois et a établi 43 points d'appui d'agression en territoire chinois. La presse indienne a estimé que c'était là "un triomphe unique du plan audacieux napoléonien". Dès juin 1962, les troupes indiennes ont poursuivi leur progression et étendu leur agression jusqu'au secteur oriental de la frontière. Elles ont franchi l'illégale ligne McMahon et pénétré dans la région de Che Dong, élargissant continuellement leur sphère d'agression.

60. Le Gouvernement chinois a toujours fait preuve de patience. Comme preuve de cette patience extrême, le Gouvernement chinois a proposé, à trois reprises, entre août et octobre 1962, de résoudre la question de frontière par la voie de négociations; mais le Gouvernement indien a rejeté ces propositions et a conditionné toutes négociations à l'acceptation préalable, de la part de la République populaire de Chine, des prétentions territoriales indiennes qui visaient de vastes parties du territoire chinois. Naturellement, aucun gouvernement qui se respecte ne pourrait accepter de telles exigences.

61. Dans la même période, la partie indienne a lancé une attaque armée contre les gardes-frontières chinois dans la région de Che Dong, tuant et blessant un grand nombre de gardes-frontières chinois. Le 5 octobre 1962, le Ministère de la défense nationale de l'Inde a annoncé la constitution, sous l'Eastern Command, d'un nouveau corps d'armée pour faire face spécialement à la Chine. Le 12 octobre, le premier ministre Nehru a déclaré qu'il avait donné l'ordre de nettoyer les territoires chinois des troupes chinoises qui s'y trouvaient. Le 17 octobre, les troupes indiennes ont commencé, simultanément dans les secteurs oriental et occidental de la frontière, à pilonner les positions chinoises par une violente artillerie. Enfin, le 20 octobre, les troupes indiennes, sur l'ordre du premier ministre Nehru, ont lancé une attaque générale de grande envergure. Ce n'est qu'après avoir subi de lourdes pertes sous les attaques furieuses et répétées des troupes indiennes que les gardes-frontières chinois se sont vus obligés de riposter énergiquement pour se défendre.

62. Tous ces faits montrent la réalité des choses. Cependant — et c'est là une preuve incontestable de l'attitude pacifique du Gouvernement de la République populaire de Chine et de son désir de régler par la voie pacifique la question de la frontière sino-indienne — une fois l'agression repoussée, au lieu

d'exploiter l'avantage militaire acquis, le Gouvernement chinois, de sa propre initiative, a pris d'importantes mesures pacifiques. Le 22 novembre 1962, les gardes-frontières chinois ont cessé le feu de façon unilatérale sur l'ensemble de la frontière; puis, graduellement, ils se sont retirés dans tous les secteurs de la frontière à 20 kilomètres à l'intérieur du territoire chinois à partir de la ligne de contrôle effectif du 7 novembre 1959. Le Gouvernement chinois a évacué les régions en contestation conformément aux dispositions du cessez-le-feu, sans y installer de postes de contrôle, bien que ces régions soient incontestablement des territoires chinois. Il a rapatrié tous les prisonniers de guerre indiens et a remis à l'Inde les armes et le matériel de guerre pris aux troupes indiennes au cours des combats.

63. C'est avec regret que nous constatons que la partie indienne n'a pas l'intention de trouver, avec la partie chinoise, une solution pacifique de cette question de frontière, mais qu'elle cherche à créer délibérément une tension entre les deux pays voisins, à détériorer leurs relations et à se préparer avec acharnement pour un nouveau conflit militaire contre la Chine.

64. Le 14 août 1963, le Ministre indien de la défense nationale, Chavan, a déclaré que l'effectif des forces armées indiennes devrait être porté de 800 000 à 2 millions d'hommes. Cette année, les dépenses militaires s'élèvent à plus de 8 milliards de roupies, soit plus du tiers des dépenses budgétaires.

65. L'Inde s'est rapprochée de l'impérialisme américain dans la campagne antichinoise. Conformément à un accord conclu le 14 novembre 1962 entre l'Inde et les Etats-Unis, une importante délégation militaire américaine se trouve en permanence en Inde. Le 4 juin 1963, les Présidents de l'Inde et des Etats-Unis ont publié un communiqué commun déclarant que les deux pays partagent un même souci pour leur défense mutuelle, celui de faire face à la Chine. En Inde, le 9 juillet, l'Inde et les Etats-Unis ont signé un accord pour relayer en Inde les programmes de "La Voix de l'Amérique". Le 22 juillet, l'Inde et les Etats-Unis ont annoncé simultanément la conclusion d'un accord de défense aérienne entre l'Inde, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ce qui, en fait, a placé l'Inde sous le "parapluie" occidental et l'a transformée en une base militaire américaine.

66. Le 16 octobre 1963, le New York Times publiait une information de New-Delhi selon laquelle un groupe avancé de la Royal Air Force arriverait le même jour dans un aéroport près de Calcutta en vue de manœuvres communes des forces aériennes de l'Inde, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Le journal écrit que "les Indiens sont réticents à discuter de ces manœuvres en relation avec la tradition de "non-alignement" de ce pays".

67. Peut-on sérieusement, après tous ces faits et d'autres encore, continuer de prétendre, comme le fait le Gouvernement de l'Inde, que celui-ci suit une politique de neutralité? Pas le moins du monde.

M. Alvarez Vidaurre (El Salvador), vice-président, prend la présidence.

68. Les allégations que nous venons d'entendre contre la République populaire de Chine ne correspondent nullement à la vérité et ne servent qu'à nourrir une campagne antichinoise orchestrée, dont nous avons entendu bien des échos dans cette enceinte au cours de la présente session.

69. Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement indien propage de pareilles accusations inventées de toutes pièces. Au début de l'été 1963, les organes indiens de propagande ont même prétendu qu'une attaque chinoise de grand style avait été préparée pour le 5 août, que la Chine avait concentré des milliers d'avions au Tibet et qu'elle avait entrepris des exercices aériens de grande envergure et lancé des missiles sol-air. Le 20 août, le porte-parole du Gouvernement de la République populaire de Chine a fait justice de toutes ces rumeurs inventées à dessein.

70. Il est intéressant de noter que c'est déjà la troisième fois que le Gouvernement indien diffuse des propos inventés sur les prétendues concentrations de troupes chinoises à la frontière. Les deux premières fois, cela a coïncidé avec l'envoi à Washington des représentants du Gouvernement de l'Inde — l'ambassadeur Patusik, le mois dernier et le ministre Krishnamaslani, au mois de mai — pour demander l'aide américaine. La troisième fois a coïncidé, entre autres choses, avec "l'accord de défense aérienne" conclu avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ainsi qu'avec l'accord permettant aux Etats-Unis de construire en Inde une station puissante de "La Voix de l'Amérique", ce qui représente un abandon public de la politique de non-alignement.

71. Ce n'est pas la Chine mais bien l'Inde qui amasse des troupes et des armements à ses frontières avec la Chine et avec d'autres pays voisins.

72. En ce qui concerne les prétendues violations du territoire et de l'espace aérien de l'Inde par la Chine, je me bornerai à citer le passage suivant d'une note adressée, le 9 octobre 1963, par le Gouvernement chinois au Gouvernement indien:

> "Le Gouvernement indien a déjà envoyé ses patrouilles armées jusqu'à la frontière sino-indienne sur toute sa longueur. Durant la période du 22 novembre 1962 à fin août 1963, les troupes indiennes ont effectué près de 30 incursions en territoire chinois en franchissant la ligne actuelle de contrôle, et les avions indiens ont effectué 80 sorties dans l'espace aérien de la Chine. Ces faits bien établis ne peuvent, en aucune manière, être niés, en accusant la Chine de faire des "allégations non fondées" ou de se livrer à la propagande, comme le prétend la note indienne." — Il s'agit de la note indienne du 6 septembre 1963.

73. Cette politique de préparatifs de guerre et d'expansion, de la part de l'Inde, préoccupe sérieusement ses voisins. Ainsi, le Président du Pakistan, M. Ajub Khan, a déclaré le 8 octobre 1963 à Bahawalpur que "l'aide occidentale en armes à l'Inde a créé de sérieuses complications pour le Pakistan ... L'Inde a toujours pensé qu'elle pourrait dominer ses voisins par la force et par la guerre. Les dirigeants

indiens doivent renoncer à la réalisation de leurs desseins d'annexer les territoires des pays voisins, sans quoi ils engendreraient une conflagration." Le 14 octobre 1963, le Président du Pakistan déclarait encore: "Il est évident pour tout homme sensé que l'Inde n'est pas menacée d'agression par la Chine."

74. En terminant, je voudrais maintenant dire quelques mots de la Conférence de Colombo[3/]. Personne n'ignore que celle-ci avait pour but de promouvoir des négociations directes et le règlement pacifique de la question de frontière entre la Chine et l'Inde. La Conférence avait pour but de servir de médiatrice et non d'arbitre; ses propositions étaient des suggestions soumises à la Chine et à l'Inde, et non un jugement ou un arbitrage contraignant la Chine ou l'Inde à les accepter en bloc. Le Gouvernement chinois a préconisé que la Chine et l'Inde acceptent en principe les propositions de Colombo comme bases de négociations, et que les deux pays entament immédiatement ces négociations sans poser aucune condition préalable. Cette attitude du Gouvernement chinois est raisonnable et juste; elle a montré le désir sincère de paix de la part de la Chine.

75. Le Gouvernement chinois a montré, non seulement en paroles mais aussi par des actes, qu'il avait en principe accepté les propositions de Colombo. Les mesures prises jusqu'ici par le Gouvernement chinois, sur sa propre initiative, y compris le cessez-le-feu, le retrait de ses gardes-frontières et l'évacuation des régions contestées, en conformité avec les dispositions de cessez-le-feu, ont atteint, et même dépassé à bien des égards, ce que l'on attendait de la Chine aux termes des propositions de Colombo. Les efforts conciliatoires de celle-ci ont été salués à l'unanimité par les pays réunis à Colombo et tous les pays épris de paix.

76. Quelle attitude a pris le Gouvernement indien? Il a toujours refusé obstinément de négocier. Il a insisté pour que les négociations directes ne puissent avoir lieu qu'à la condition que le Gouvernement chinois accepte en bloc les propositions de Colombo. Cela revient en réalité à transformer des propositions en jugement et à rendre impossibles les négociations sino-indiennes. Cette façon d'agir du Gouvernement indien va à l'encontre de l'esprit et de l'objectif des propositions de Colombo.

77. Il convient de préciser, par ailleurs, que l'Inde demande l'acceptation en bloc des propositions de Colombo en donnant à celles-ci sa propre interprétation. Il est tout naturel que la Chine ne puisse accepter cette façon d'agir du Gouvernement indien, qui cherche à imposer sa volonté à autrui.

78. L'exposé que nous venons de faire prouve que les assertions sur le "bellicisme chinois", "l'agression chinoise", etc., sont des mensonges diffamatoires et des calomnies visant à des fins inavouées. Bien que, jusqu'à ce jour, le Gouvernement indien n'ait donné aucune réponse positive à l'initiative du Gouvernement chinois en vue du cessez-le-feu et du retrait des troupes, la situation s'est déjà détendue à la frontière sino-indienne, grâce aux mesures prises par le Gouvernement chinois.

La séance est levée à 13 h 20.

[3/] La Conférence, réunie du 10 au 12 décembre 1962, réunissait la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, le Ghana, l'Indonésie et la République arabe unie.

Litho in U.N. 77002—April 1965—900